

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 31 JANVIER 2018

COMPTE RENDU

Le Conseil de la Communauté de Communes de La Terre des 2 Caps s'est réuni le 31 Janvier 2018 à 19h00 en l'Hôtel Communautaire de Marquise, sous la Présidence de Monsieur Francis BOUCLET, Président.

La séance ouverte, Monsieur Sébastien DELPLACE est élu Secrétaire.



Etaient à l'ordre du jour les questions suivantes :

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Délégation du Président **Compte rendu d'activités**

Le Conseil Communautaire unanime a pris acte des délégations exercées par le Président.

COMMUNICATION, CULTURE ET PATRIMOINE

Renouvellement de la convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour la diffusion de la bibliothèque numérique départementale

L'assemblée Communautaire, à l'unanimité, a autorisé le Président à renouveler pour un an la convention de partenariat avec le Département du Pas-de-Calais pour la diffusion de la bibliothèque numérique départementale.

ENVIRONNEMENT ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte (TEPCV) **Certificats d'Economie d'Energie (CEE)**

Le Conseil unanime, a approuvé l'adhésion de l'intercommunalité au dispositif Certificats d'Economie d'Energie, a validé la participation financière de 5 625 € HT, et a autorisé le Président à signer tout document afférent à ce dossier.

FINANCES

Instauration de la taxe GEMAPI

Au regard des charges induites par la prise de compétence GEMAPI, le Conseil Communautaire par 36 voix pour et 1 opposition (JP. DUMONT) a décidé d'instituer la taxe GEMAPI et a fixé la date d'application au 1^{er} janvier 2018.

Fixation du produit de la taxe GEMAPI

L'assemblée à l'unanimité, a décidé d'arrêter le produit global de la taxe GEMAPI à la somme de 605 000 € et de charger le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux. Cette somme sera perçue au titre de l'exercice budgétaire 2018.

Remboursement de frais d'huissier

Le Conseil Communautaire, unanime, a autorisé le remboursement de frais d'huissier d'un montant de 88,54 € à la société Buzz Diners qui a été poursuivie à tort par un huissier de justice suite à l'émission d'un titre de recette émanant de la Communauté de Communes de La terre des 2 Caps.

SERVICE DE PROXIMITÉ

Demande de subvention au Réseau d'Ecoute, d'Aide et d'Appui à la Parentalité (R.E.A.A.P)

L'assemblée unanime a autorisé le Président à solliciter auprès du REAAP, une subvention à hauteur de 70% des dépenses envisagées, soit 2 100 €.

QUESTIONS DIVERSES



L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller Communautaire ne demandant plus la parole, la séance est levée à 19h45.

Compte rendu affiché le 7 février 2018, en application de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.